

11/05/2017



GENDARMERIE

Mise en œuvre de la feuille de route des personnels civils de la gendarmerie



A la demande insistante du SNAPATSI en Comité Technique Ministériel du 29 mars 2017, le Directeur des Ressources Humaines du secrétariat général a convié le SNAPATSI à une réunion bilatérale, en présence de la DGGN sur le thème de la mise en œuvre de la feuille de route des personnels civils du périmètre GN.

Assistaient à cette réunion, le **général MOLOWA** sous-directeur de la gestion des personnels, le **lieutenant-colonel BENECH** chargé de mission auprès de la DRH du secrétariat général du MININT, **Monsieur BABRE**, sous-directeur des personnels du secrétariat général du ministère.

Le SNAPATSI était représenté par **Nathalie MAKARSKI** secrétaire générale, **Christophe ANDRODIAS** secrétaire national en charge des personnels civils de la GN et **Hugues THIBAUT** secrétaire national en charge des personnels techniques.



La feuille de route des personnels civils en GN n'est autre que la réponse de la Gendarmerie à la volonté affirmée du SNAPATSI d'intégrer les personnels civils au pacte de sécurité annoncé par le Président de la République en novembre 2015.

Ce pacte de sécurité a conduit les différentes directions à la signature de protocole pour la valorisation des carrières, des compétences et des métiers des forces de sécurité dont la gendarmerie nationale a été la seule à en exclure ses personnels civils.

Il nous a été exposé les différents axes de travail d'amélioration de la situation des personnels civils.

Le SNAPATSI a réaffirmé son attachement de voir les personnels affectés en GN bénéficier de mesures visant à rendre le périmètre GN plus attractif.

Le SNAPATSI, seule organisation à dénoncer cette exclusion en CT GN, en CTM, devant le Ministre de l'Intérieur mais également devant le Président de la République, suivra l'évolution de ce dossier en participant très activement aux différentes réunions qui seront initiées prochainement.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI défend vos intérêts !